

Compte-rendu de la réunion du Conseil communautaire Séance du 24 février 2022

* * * * *

Le 24 février 2022 à 19h,

Les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura se sont réunis à la salle du Conseil à Champagnole, sur la convocation qui leur a été adressée, sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT.

Présents : Mme Chantal MARTIN, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Gérard COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, M. Pascal TISSOT, Mme Rahma TBATOU, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, Mme Michèle GIROD, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Marie PRIN suppléant, Mme Sylvie GUY, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alain REYMOND, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Michel BOURGEOIS, M. Gérard AUTHIER, Mme Odile DUBOZ suppléante, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, M. Christophe DAMNON, M. Emmanuel FERREUX, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jean-Paul MAITRE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Christian DRECO, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : M. Michel DOLE, M. Guy SAILLARD, M. Sébastien BONJOUR, M. Laurent OLIVIER, M. Victor POUX, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Justine DOMERGUE, M. Christophe FELIX, M. Jacky DOLE, M. Jacques HUGON, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Véronique CASSUS, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, Mme Evelyne COMTE, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

Pouvoirs : M. Laurent OLIVIER donne pouvoir à Mme Sophie BAILLY-BAZIN / Mme Anne-Marie MIVELLE donne pouvoir à M. Jean-Paul LEBLOND / M. Florent SERRETTE donne pouvoir à M. Thierry DAVID / M. Victor POUX donne pouvoir à M. David DUSSOUILLEZ / Mme Marine LACROIX donne pouvoir à M. Philippe CUEVAS

Secrétaire de Séance : Mme Catherine ROUSSET

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Morgan BOURDENET, M. François JACQUIER

SOMMAIRE

DELIBERATIONS

Conseil de communauté du 24 février 2022

| | | |
|---|---|---------|
| 1 | Tour du Jura 2022, attribution d'une subvention | 1 |
| 2 | Opération Grand Site (OGS) Vallée du Hérisson et Plateau des 7 Lacs | 1 à 3 |
| AFFAIRES GENERALES, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES | | |
| 3 | Construction d'une caserne de gendarmerie à Champagnole | 3 à 4 |
| ASSAINISSEMENT ET ORDURES MENAGERES | | |
| 4 | Convention pour la servitude de passage des canalisations d'assainissement | 4 |
| 5 | Mise en séparatif rue d'Ain à Champagnole, demande de subvention à l'Agence de l'Eau | 4 à 5 |
| 6 | Collecte et traitement des ordures ménagères à Foncine le Bas et Foncine le Haut, avenant au contrat de prestation de service | 5 à 6 |
| FINANCES ET AMENAGEMENT NUMERIQUE | | |
| 7 | Débat d'Orientation Budgétaire 2022 (DOB) | 6 |
| 8 | Ouverture de crédits d'investissement sur l'exercice 2022 | 6 à 7 |
| INTERFACE COMMUNES, COMMUNAUTE DE COMMUNES ET DEPARTEMENT | | |
| 9 | Fonds de concours aux communes dans le cadre de la DST Relance | 7 à 11 |
| ACTION SOCIALE ET MICRO-CRECHES | | |
| 10 | Maison de santé, demande de subvention à la Région | 11 à 12 |
| ENVIRONNEMENT ET PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL | | |
| 11 | Projet de centrale photovoltaïque au sol à Loulle et Mont Sur Monnet, accompagnement du porteur de projet (Cévennes Energy) | 12 |

Rapporteur : M. Clément PERNOT

La prochaine édition du Tour du Jura se déroulera le samedi 16 avril 2022 sur le territoire intercommunal. Cette épreuve professionnelle de cyclisme accueillera vingt des plus grandes équipes françaises et internationales. Le peloton s'élancera du centre-ville de Champagnole aux alentours de 10h et le parcours, de 160 à 170 km, sera tracé principalement sur le territoire de la Communauté de communes. L'arrivée se fera, quant à elle, à Nozeroy vers 14h.

35 communes du territoire seront traversées lors de l'épreuve : Champagnole, Crotenay, Pont-du-Navoy, Monnet-la-Ville, Mont-sur-Monnet, Loulle, Ney, Syam, Les Planches-en-Montagne, Les Chalesmes, Bief-des-Maisons, Gillois, Sirod, Lent, Équevillon, Saint-Germain-en-Montagne, Le Moutoux, Le Latet, Vers-en-Montagne, Andelot-en-Montagne, Chapois, Mournans-Charbonny, Onglières, Censeau, Mignovillard, La Latette, Longcochon, Mièges, Nozeroy, Rix-Trébief, Billecul, La Favière, Conte, Plénise et Doye (documents en date du 14/02/2022, suite à réunion en Préfecture).

Cet évènement cycliste de grande envergure permet d'offrir à la population et aux touristes présents une manifestation sportive exceptionnelle. Il met également en valeur les atouts du territoire de belle manière dans les médias – la course sera retransmise en direct sur la chaîne L'Équipe assurant une audience d'environ 500 000 téléspectateurs – et lui offre des retombées économiques et touristiques non négligeables.

Le club organisateur sollicite un financement, par le biais d'une convention, auprès de la Communauté de communes à hauteur de 35 000 € HT pour l'organisation de l'évènement. À cette occasion, la Ville de Champagnole, quant à elle, mettra à disposition ses infrastructures et services techniques.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention et le financement de 35 000 € HT au club « Jura cyclisme Pays de Revermont », pour l'organisation du Tour du Jura 2022 sur le territoire de la Communauté de communes, étant précisé que l'octroi de la subvention sera conditionné à la tenue de l'évènement,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Depuis 1976, dans le cadre d'une politique nationale impulsée par l'État, sont menés des projets ambitieux de réhabilitation et de gestion des sites classés les plus prestigieux et les plus fréquentés du patrimoine national. A titre d'exemple, La Baie de Somme, le cirque de Navacelles, le Marais poitevin, les Gorges de l'Hérault, le Pont du Gard... Ces Grands Sites de France, labellisés ou en projet, sont des sites fragiles. C'est pourquoi ils nécessitent une gestion active, de proximité, assurée par les collectivités locales.

Fortes des démarches menées avec le soutien des services de l'État et ceux du Département du Jura depuis le printemps 2021, lors du comité de pilotage du 21 janvier 2022, les trois communautés de communes concernées – Terre d'Émeraude Communauté (TEC), la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura (CNJ) et la Communauté de communes la Grandvallièrre (GV) souhaitent, à travers une convention de partenariat administratif et financier, formaliser les modalités d'une coopération permettant d'avancer de façon volontariste dans l'Opération Grand Site de France (OGS) « Vallée du Hérisson – Plateau des 7 Lacs », en vue d'une labellisation dans les meilleurs délais.

Chaque Communauté de communes concernée assurera sur le territoire qui lui est propre :

- la maîtrise d'ouvrage d'éventuelles études qui lui seraient spécifiques
- la maîtrise d'ouvrage des travaux engendrés par la démarche Grand Site de France
- les actions d'animation et de communication.

Il est convenu, pour chaque Communauté de communes, la mise en place de l'organisation et des actions suivantes, à savoir :

- le souhait de confier à TEC le rôle de gestionnaire, coordonnateur de la démarche Grand Site de France.
- de mettre en place un comité de pilotage (COPIL) et un comité technique (COTECH) pour associer les acteurs locaux institutionnels et non institutionnels à la démarche.

Composition des instances :

| COPIL | COTECH |
|--------------------------------|---|
| Communautés de communes | Communautés de communes |
| Communes | Communes |
| Conseil Départemental | Conseil Départemental |
| Conseil Régional | Conseil Régional |
| État et ses services | État et ses services |
| PNR Haut-Jura | Comité départemental du tourisme |
| Banque des territoires | Comité régional du tourisme |
| Commissariat de massif du Jura | Offices de tourisme |
| | + autres partenaires en fonction des thématiques de travail |

- de mettre à disposition les moyens nécessaires à l'élaboration du plan de gestion, au suivi des actions sur leur territoire, à la mobilisation de ses instances et des acteurs de son territoire.
- de mettre à disposition du personnel, selon les besoins et ses possibilités
- que chacune s'engage à inscrire à son budget propre la quote-part des actions suivantes à financer :
 - 1) Étude de fréquentation : menée sur une année à l'échelle du périmètre géographique de l'OGS comportant 3 volets (volet quantitatif, volet qualitatif, mise en place d'un observatoire)
 - 2) Schéma d'aménagement : intervention d'un architecte-paysagiste pour un rendu niveau « Avant-Projet Sommaire » sur un nombre de site qui sera déterminé en fonction de l'enveloppe budgétaire après choix du prestataire.

Le plan de financement prévisionnel des points 1 et 2 s'établit comme suit :

| Budget | Financements | TEC | CNJ | GV |
|-------------------|--|-----|-----|----|
| 86 800€ HT | - 50% DREAL, soit 43 400 € - Région : 20 000 € - Banque des territoires : 23 400 € | - | - | - |

- 3) Comptages routiers : comptages prévus sur 7 semaines (3 semaines haute-saison, 2 semaines moyenne saison, 2 semaines basse-saison) et 8 emplacements réputés pour concentrer un grand nombre de véhicules.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

| Budget | Financements | TEC | CNJ | GV |
|-------------------|-------------------------|------------|------------|------------|
| 18 000€ HT | 50% DREAL, soit 9 000 € | 3 000 € HT | 3 000 € HT | 3 000 € HT |

- 4) Acquisition éco-compteurs : pour permettre la mise en place d'un observatoire pérenne de la fréquentation, il est nécessaire de prévoir des éco-compteurs sur 5 emplacements stratégiques.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

| Budget | Financements | TEC | CNJ | GV |
|---|-------------------------|-----------------|------------|------------|
| 5 x 3 500 € HT = 17 500 € HT | 50% DREAL, soit 8 750 € | déjà équipée | 4 375 € HT | 4 375 € HT |

- 5) En fonction de l'avancement de la démarche et des besoins éventuels qui apparaîtront, de nouvelles actions pourront être prévues.

La présente convention est conclue pour une période allant de sa signature jusqu'au 31 décembre 2024.
Une nouvelle convention pourra être conclue en fonction du degré d'avancement des actions et de la démarche de labellisation Grand Site de France.

Vu le courrier du Ministère de la Transition écologique et solidaire en date du 28 septembre 2017 autorisant le lancement de l'Opération Grand Site « Vallée du Hérisson-Plateau des 7 Lacs » ;

Vu la note argumentaire précisant les enjeux de l'Opération Grand Site (OGS) ;

Considérant que le périmètre de l'OGS comprend 9 communes qui sont situées sur 3 Communautés de communes : Terre d'Émeraude Communauté, Communauté de communes la Grandvallièrre et Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura ;

Vu les statuts de ces 3 Communautés de communes ;

Considérant les conclusions de la réunion du 11 mai 2021, initiée par la Préfecture du Jura et relative à la relance des démarches pour obtenir la labellisation Grand Site de France des deux territoires jurassiens concernés par la démarche (Vignobles et Reculées du Jura et Vallée du Hérisson – Plateau des 7 Lacs) ;

Considérant les conclusions du Comité de Pilotage (COFIL) institué pour la gestion des différentes démarches permettant d'avancer vers la labellisation Grand Site de France en date du 21 janvier 2022 ;

Considérant la nécessité de structurer un partenariat pour porter les démarches de concertation et les études qui permettront d'obtenir le label Grand Site de France ;

Considérant que les Communautés de communes Terre d'Émeraude Communauté / Communauté de communes la Grandvallièrre / Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura doivent statuer de la même façon sur les principes d'une convention ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat en vue du lancement de l'opération Grands Sites « Vallée du Hérisson – Plateau des 7 lacs » et en vue d'une avancée vers la labellisation Grand Site de France,
- **APPROUVE** le programme d'actions tel que présenté ci-dessus,
- **APPROUVE** la participation de la Communauté de communes, à savoir 3 000 € pour les comptages routiers et 4 375 € pour les comptages piétons,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention et tout document afférent à ce dossier.

AFFAIRES GENERALES, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES

2022-2-03 Construction d'une caserne de Gendarmerie à Champagnole

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Lors de sa séance du 1^{er} octobre 2018, le Conseil communautaire a approuvé le principe de la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie sur la commune de Champagnole.

Par courrier reçu le 29 octobre 2018, le Lieutenant-Colonel, commandant le Groupement de gendarmerie du Jura, sollicite une nouvelle délibération de principe. Afin de recueillir l'accord de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN), il a été précisé, dans la délibération en date du 19 décembre 2018, que cette opération pourrait être réalisée dans le cadre du dispositif prévu par le décret n°93-130 du 28 janvier 1993, qui se résume comme suit:

- construction de 30 unités de logement (UL) à un coût plafond de 192.900 € (révisé chaque trimestre) par unité, soit 5.787.000 €,
- possibilité d'obtenir une aide dans le cadre de la DETR,
- bail de 9 ans avec loyer fixe.

Par courrier du 24 avril 2019, le Commandant du groupement de gendarmerie du Jura a précisé que l'augmentation des effectifs nécessitait de prévoir une unité de logement supplémentaire (UL), soit 31 UL au lieu de 30 UL.

Ce projet a ensuite fait l'objet d'un agrément par le Ministre de l'intérieur le 31 mars 2021, notifiée par courrier du 18 mai 2021 qui précise que la surface de l'emprise foncière sera comprise entre 7.600 et 9.800 m² ou 13.800 à 16.600 m² dans l'hypothèse d'une construction locative de type pavillonnaire.

Par courrier reçu le 10 décembre 2021, le Commandant du groupement de gendarmerie du Jura a informé la Communauté de Communes d'une réorganisation du peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG) qui entraîne un redimensionnement du projet à 36 UL, au lieu de 31. Ce projet permettra ainsi d'accueillir 35 militaires logés par nécessité absolue de service et 3 gendarmes volontaires.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **CONFIRME** l'intention de construire une caserne composée de locaux de services techniques, logements et studios, soit 36 unités de logement,
- **APPROUVE** les conditions du décret du 28 janvier 1993 pour le cadre juridique et financier du projet,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

ASSAINISSEMENT ET ORDURES MENAGERES

2022-2-04 Convention pour la servitude de passage des canalisations d'assainissement

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Monsieur le Président informe l'assemblée, que seul le Président de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura est autorisé à signer les conventions de passage sur les terrains privés avec les différents propriétaires concernant le passage de réseau d'assainissement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à signer les conventions de passage sur les terrains privés avec les différents propriétaires,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

2022-2-05 Mise en séparatif de la Rue d'Ain à Champagnole, demande de subvention à l'Agence de l'Eau

Rapporteur : M. Rémi HUGON

La rue d'Ain, située dans le « vieux Champagnole », nécessite une réhabilitation lourde concernant le traitement de la voirie, de l'eau potable, du pluvial et de l'assainissement des eaux usées.

Il s'avère que certains de ces travaux relèvent de la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura, et que d'autres travaux relèvent de la compétence de la Commune de Champagnole aux termes du Code Général des Collectivités Territoriales et des statuts de la Communauté de communes.

Une cohérence, dans la mise en œuvre de l'ensemble de ces travaux qui sont extrêmement imbriqués dans un centre ancien, est indispensable.

Par délibération en date du 23 novembre 2021, la Communauté de communes a confié à la ville de Champagnole la maîtrise d'ouvrage des travaux qui sont de sa compétence et toutes les missions de coordination avec l'ensemble des concessionnaires, qui interviennent dans le projet de réhabilitation de la rue d'Ain.

Il a donc été convenu qu'un seul maître de l'ouvrage gère l'ensemble des travaux nécessaires au projet.

L'opération prévoit la réhabilitation de la Rue d'Ain à Champagnole et notamment le réseau assainissement pour un montant évalué en phase PRO de 74 353,00 €HT.

Ce projet de mise en séparatif fera l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau ainsi que du Département du Jura.

A ce jour, le plan de financement est établi comme suit :

| DEPENSES | Montants (€HT) |
|-----------------|--------------------|
| Travaux | 74 353,00 € |
| TOTAL HT | 74 353,00 € |

| RECETTES | Montants (HT) | Taux |
|-----------------|--------------------|--------------|
| Etat (DETR) | 0 € | 0 % |
| Agence de l'Eau | 22 305,90 € | 30 % |
| Département | 14 870,60 € | 20 % |
| Autofinancement | 37 176,50 € | 50 % |
| TOTAL | 74 353,00 € | 100 % |

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement présentés ci-dessus (dont l'autofinancement et son éventuelle majoration après programmation),
- **AUTORISE** le Président et par délégation le Vice-président, à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Département,
- **AUTORISE** le Président et par délégation le Vice-président, à signer tout document afférent à ce dossier.

2022-2-06 Collecte et traitement des ordures ménagères à Foncine le Haut et Foncine le Bas, avenant au contrat de prestation de service

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Les Communes de Foncine-le-Haut et Foncine-le-Bas appartiennent au Schéma Départemental du Doubs concernant la collecte et le traitement des ordures ménagères.

Par délibération du 29 janvier 2016, un groupement de commandes, désignant comme coordinateur la commune de Foncine-le-Haut, a été constitué afin d'engager un appel d'offres ouvert pour l'établissement d'un marché de prestations de services relatif à :

- L'organisation, la collecte et la valorisation des ordures ménagères.
- La gestion des apports, le gardiennage, le transport et le traitement des déchets issus de la déchèterie.
- La collecte du verre en apport volontaire et la valorisation.
- La mise en place de la collecte en apport volontaire des emballages et papiers, la collecte, le tri et la valorisation.
- La communication associée à ces prestations.

Ce marché de prestations de service a été lancé pour une durée de 3 ans renouvelable une fois.

La Communauté de communes des Hauts du Doubs (CCHD), mitoyenne à ces communes et ayant les compétences demandées, a été retenue pour effectuer les prestations du marché présentées ci-dessus. Ce marché a été notifié le 7 juin 2016.

La CCHD étant adhérente au syndicat de Préval, la communication et le traitement des déchets ont été transférés au syndicat.

En 2017, dans le cadre de l'application de la Loi NOTRe, la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura est devenue pouvoir adjudicateur du marché et la Communauté de communes Lacs et Montagnes du Haut-Doubs (ex-CCHD) nouveau titulaire du marché.

Le terme du contrat actuel est fixé au 30 avril 2022.

Cependant, l'harmonisation de la collecte et du traitement des déchets sur le territoire de la CCCNJ est prévue pour le 1^{er} janvier 2024 et sera réalisée par le SICTOM. Aussi, afin de pouvoir assurer la collecte et le traitement des déchets sur Foncine-le-Haut et Foncine-le-Bas, une nouvelle procédure de mise en concurrence doit être relancée.

Il est donc nécessaire de prolonger le contrat actuel, sans modification de ce dernier. La prolongation permettra de mener une nouvelle procédure de mise en concurrence et de passation du prochain marché.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification de marché n°3 au contrat de prestation de service, qui prolonge sa durée de 6 mois jusqu'au 31 octobre 2022,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

FINANCES ET AMENAGEMENT NUMERIQUE

2022-2-07 Débat d'Orientation Budgétaire 2022 (DOB)

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

La tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3.500 habitants, leurs établissements administratifs et **les groupements de communes de plus de 3.500 habitants** (article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales).

Ce débat doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant le vote du budget. Il n'a aucun caractère décisionnel. Sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Il permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront retenues dans l'élaboration du budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution financière de la collectivité.

Le document établi à l'occasion du DOB, préalable à la préparation du budget 2022, adressé avec convocation, est présenté en séance.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu les commentaires du Président,

- **PREND ACTE** de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2022

2022-2-08 Ouverture de crédits d'investissement sur l'exercice 2022

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Dans l'attente du vote du budget 2022, la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2021.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2022 et de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement imprévues et urgentes, il est proposé au Conseil communautaire, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités

Territoriales, d'autoriser le Président à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2021.

Ces crédits seront repris lors du vote du budget primitif 2022 :

Budget général :

Chapitre 20 Compte 202 : 1 000 € (Documents d'urbanisme, annonces cartes communales)
 Compte 2051 : 17 500 € (refonte site internet tourisme)

Chapitre 21 Compte 21838 : 2 000 € informatique ordinateur portable + diverses fournitures
 Compte 2188 : 540 € (signalisation Source Ain)
 Compte 2188 : 510 € (machine à laver services techniques)
 Compte 2188 : 1 530 € (étagère + casiers R-1 services techniques)
 Compte 2138 : 260 € (travaux CSTI services techniques)

Chapitre 16 – 1641 Recette : emprunt complémentaire Keystone 420 000 €

Budget assainissement collectif :

Chapitre 21 Compte 2151 : 4 100 € (Travaux réseaux assainissement Lent)

Chapitre 23 Compte 2315 : 360 € (Relevé topo assainissement Doye)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** les ouvertures de crédits énumérées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

INTERFACE COMMUNES, COMMUNAUTE DE COMMUNES ET DEPARTEMENT

2022-2-09 Fonds de concours aux communes dans le cadre de la DST Relance

Rapporteur : M. David DUSOUILLEZ

Par délibération en date du 24 septembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé la mise en place du dispositif du « Plan de soutien aux forces vives jurassiennes » à l'initiative du Département.

Pour rappel, le dispositif DST – Relance est mis en place pour accompagner les projets sous maîtrise d'ouvrage communale et intercommunale. L'objectif est d'accompagner ces porteurs de projets qui feront appel aux entreprises locales pour leurs travaux.

Plusieurs dossiers ont été votés par le Département qui a déterminé le montant de subvention attribué pour chaque projet :

| Maître d'ouvrage | Objet du projet | Montant total HT | Montant d'aide départementale attribué | Montant d'aide sollicité à la CC | Taux d'aide | DETR sollicitée |
|-------------------------|---|------------------|--|----------------------------------|-------------|-----------------|
| Ardon | Mise en œuvre du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie : installation de 4 citernes souples, y compris travaux annexes, à Gratteroche, au Moulin et à proximité de la salle polyvalente "La Pass'rel" | 63 258 € | 15 815 € | 15 815 € | 25% | x |
| Arsure-Arsurette | Mise en conformité de l'assainissement autonome du bâtiment communal mairie-logement | 13 850 € | 4 615 € | 4 615 € | 33% | - |

| | | | | | | |
|---------------------------|--|-----------------|----------|-----------------|-----|---|
| Arsure-Arsurette | Mise en conformité de l'assainissement autonome du bâtiment communal du Chalet des Arches | 19 000 € | 6 335 € | 6 335 € | 33% | - |
| Arsure-Arsurette | Sécurisation des abords du Chalet des Arches par l'installation de crochets à neige sur le toit | 3 375 € | 1 125 € | 1 125 € | 33% | - |
| Bief-des-Maisons | Changement des menuiseries extérieures (porte et fenêtres) et réfection du sol du logement communal situé au 1 rue des Frettes | 18 533 € | 6 180 € | 6 180 € | 33% | - |
| Bief-des-Maisons | Changement des menuiseries extérieures (porte et fenêtre) de l'église | 13 540 € | 4 515 € | 4 515 € | 33% | - |
| Bief-du-Fourg | Construction de garages pour les logements communaux et d'un bâtiment de stockage du matériel des services techniques | 78 063 € | 19 515 € | 19 515 € | 25% | x |
| Billecul | Remplacement des menuiseries extérieures (fenêtres) du logement de la mairie situé au 10 Grande Rue | 3 455 € | 865 € | 865 € | 25% | x |
| Billecul | Remplacement des menuiseries extérieures (fenêtres, porte d'entrée et volets) du bâtiment communal situé 1 route de La Favière (logement ancienne école) | 11 890 € | 2 975 € | 2 975 € | 25% | x |
| Cerniébaud | Installation d'une barrière de protection bois-métal au niveau de l'aire de jeux | 6 900 € | 2 300 € | 2 300 € | 33% | - |
| Chaux-des-Crotenay | Réfection du chemin forestier et agricole situé au lieu-dit Les 4 Chemins | 11 132 € | 3 710 € | 3 710 € | 33% | - |
| Chaux-des-Crotenay | Création d'une piste forestière de débardage en terrain naturel dans le site classé de la Haute Vallée de la Saine | 8 156 € | 2 720 € | 2 720 € | 33% | - |
| Chaux-des-Crotenay | Ravalement de la façade d'un mur mitoyen situé au 19 Grande Rue | 6 235 € | 2 080 € | 2 080 € | 33% | - |
| Cize | Réhabilitation bâtiment de la mairie : création d'une terrasse pour le logement communal n°302 (1er étage) | 21 941 € | 7 315 € | 7 315 € | 33% | - |
| Cize | Rénovation de deux terrains de pétanque | 7 089 € | 2 365 € | 2 365 € | 33% | - |
| Foncine-le-Haut | Remplacement des menuiseries extérieures de deux logements communaux situés au 46 Grande Rue | 30 785 € | 7 695 € | 7 695 € | 25% | x |
| Foncine-le-Haut | Reprise isolation et étanchéité à l'air des menuiseries extérieures du Pôle Santé situé au 8 rue du village | 17 370 € | 4 345 € | 4 345 € | 25% | x |
| Foncine-le-Haut | Couverture de l'escalier dit "Tire-cul" reliant la Grande Rue à la rue de l'Eglise dans le cœur du village | 21 297 € | 5 325 € | 5 325 € | 25% | x |
| Foncine-le-Haut | Défense extérieure contre l'incendie : installation de 3 réserves souples couvrant les hameaux de Sous le Bayard, Les Berthets et Chevy Sud | 33 975 € | 8 495 € | 8 495 € | 25% | x |
| Foncine-le-Haut | Création d'un espace ludique nocturne sur le site du téléski (projecteurs LED) | 7 800 € | 1 950 € | 1 950 € | 25% | x |
| Fraroz | Réfection du mur d'enceinte de la mairie | 10 310 € | 3 435 € | 3 435 € | 33% | - |

| | | | | | | |
|---------------------------------|--|-----------------|----------|-----------------|-----|---|
| La Latette | Rénovation des logements communaux situés dans le bâtiment de l'ancienne mairie : réfection des peintures et sols du logement du 1er étage et installation d'un chauffage central avec chaudière à granulés bois pour l'ensemble des logements | 68 124 € | 22 710 € | 22 710 € | 33% | - |
| Le Frasnois | Réfection de chemins et d'espaces de stationnement non revêtus (sites touristiques) | 11 729 € | 2 930 € | 2 930 € | 25% | x |
| Le Frasnois | Installation de 13 volets roulants à alimentation autonome solaire et rénovation de la toiture des logements communaux situés 4 route des Lacs | 27 022 € | 6 755 € | 6 755 € | 25% | x |
| Le Frasnois | Transformation du garage communal situé sous la salle des fêtes 2 route des Lacs en 2 garages supplémentaires pour les logements communaux | 24 662 € | 6 165 € | 6 165 € | 25% | x |
| Le Frasnois | Valorisation de l'ancienne horloge (Cretin 1881) de l'église : création d'un espace d'exposition dans la mairie et automatisation du mécanisme de fonctionnement | 17 516 € | 4 380 € | 4 380 € | 25% | x |
| Le Larderet | Rénovation du logement communal situé au rez-de-chaussée du bâtiment de la mairie (peintures, cuisine et salle de bains) | 21 496 € | 5 375 € | 5 375 € | 25% | x |
| Le Moutoux | Réhabilitation de la fontaine du village - 2ème tranche - Mise en eau | 8 480 € | 2 120 € | 2 120 € | 25% | x |
| Les Chalesmes | Réhabilitation de l'église et du cimetière - 2ème tranche : réfection du toit du clocher et de la sacristie, remplacement partiel du parquet intérieur et installation d'une barrière vers le jardin du souvenir | 30 646 € | 7 660 € | 7 660 € | 25% | x |
| Les Planches-en-Montagne | Mise en œuvre du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie : installation de 2 réserves métalliques enterrées route de Nozeroy et le long du chemin rural CR15 entre les lieux-dits Prés de Crans et Les Bosses (réfection du chemin comprise) | 87 127 € | 21 780 € | 21 780 € | 25% | x |
| Les Planches-en-Montagne | Réfection des peintures intérieures de l'église | 21 698 € | 5 425 € | 5 425 € | 25% | x |
| Loulle | Rénovation de l'atelier communal et de ses dépendances - 2ème tranche : charpente | 40 823 € | 13 610 € | 13 610 € | 33% | - |
| Marigny | Réhabilitation de l'éclairage public communal : remplacement des 84 luminaires du village et du hameau de Villard-sur-Ain par des ampoules LED | 47 653 € | 11 915 € | 11 915 € | 25% | x |
| Mièges | Aménagement du jardin du souvenir dans le cimetière communal | 3 774 € | 945 € | 945 € | 25% | x |
| Mièges | Rénovation du logement communal de la Serpentine : isolation extérieure du bâtiment, élargissement de l'ouverture de la porte du garage et remplacement des menuiseries extérieures (fenêtres, volets et portes) | 68 373 € | 17 095 € | 17 095 € | 25% | x |

| | | | | | | |
|-------------------------|--|--------------------|-----------|------------------|-----|---|
| Nozeroy | Remplacement des menuiseries extérieures (portes et fenêtres) du bâtiment de la salle du 3ème âge et du local du ski club situé 2B Grande Rue (côté place Jean l'Antique) | 9 538 € | 2 385 € | 2 385 € | 25% | x |
| Nozeroy | Remplacement des menuiseries extérieures (portes et fenêtres) du RdC du bâtiment occupé par l'office de tourisme situé 15 place des Annonciades | 8 350 € | 2 090 € | 2 090 € | 25% | x |
| Onglières | Rénovation du logement nord situé à l'étage du bâtiment de la mairie (menuiseries extérieures, volets roulants, plafonds et sols) | 18 237 € | 4 560 € | 4 560 € | 25% | x |
| Saffloz | Remplacement d'une chaudière vétuste fonctionnant au fioul par une chaudière à granulés de bois avec ballon d'eau chaude dans le logement communal situé au 52 rue Saint-Exupéry | 21 992 € | 7 330 € | 7 330 € | 33% | - |
| Sirod | Création d'une aire de sport et de loisirs sur l'esplanade de la salle des fêtes | 32 523 € | 10 840 € | 10 840 € | 33% | - |
| Sirod | Amélioration de la défense extérieure contre l'incendie : installation de poteaux incendie rue de la Chapelle et rue des Commères, création d'un point d'accès au bord de la rivière d'Ain rue de la Chapelle et d'une aire de stationnement avec poteau d'aspiration au réservoir | 16 126 € | 4 030 € | 4 030 € | 25% | x |
| Sirod | Rénovation de la salle des fêtes : isolation et mise aux normes de la cuisine, remplacement de menuiseries intérieures et de radiateurs, réaménagement des salles annexes, amélioration de l'issue de secours et de l'accessibilité PMR et réfection de la toiture | 94 789 € | 23 695 € | 23 695 € | 25% | x |
| Sirod | Réhabilitation bâtiment de l'ancienne école situé 20 rue de la Vallée (salle de réunion et locaux de rangement au RdC et 2 logements communaux à l'étage) : remplacement de la porte d'entrée principale et réfection de la cage d'escalier | 22 081 € | 5 520 € | 5 520 € | 25% | x |
| Valempoulières | Sécurisation du chemin piétonnier situé entre le lotissement et la salle des fêtes par la mise en place de deux mats d'éclairage public | 3 055 € | 1 020 € | 1 020 € | 33% | - |
| Valempoulières | Eglise : réfection partielle de la charpente du campanile | 5 927 € | 1 975 € | 1 975 € | 33% | - |
| Valempoulières | Remplacement de la porte de la Chapelle rue de la Faye | 11 240 € | 3 745 € | 3 745 € | 33% | - |
| Valempoulières | Aménagement de chemins forestiers (La Litarde, Les Nantureux et Granjeu) et d'une place de retournement à La Boichaille | 16 090 € | 5 365 € | 5 365 € | 33% | - |
| Vers-en-Montagne | Mise en œuvre du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie : installation d'une citerne souple, y compris travaux annexes, dans la partie nord du village | 31 972 € | 7 995 € | 7 995 € | 25% | x |
| TOTAL | | 1 178 997 € | 323 090 € | 323 090 € | | |

Au total, 327 dossiers ont bénéficié de l'aide de la Communauté de communes dans le cadre de la DST Relance, pour un montant global de 1 875 372 €.

Pour rappel, la procédure de paiement pour les subventions DST-Relance attribuées par la Communauté de communes est la suivante :

- les communes font parvenir leur demande de paiement du solde de la subvention qui leur a été attribuée auprès du Département selon la procédure établie
- une fois le paiement du solde effectué par le Département, la Communauté de communes verse à son tour le solde de la subvention intercommunale

Les communes présentent donc leur demande de paiement uniquement au Département.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **VALIDE** l'attribution de subventions par la Communauté de communes pour les projets listés ci-dessus, pour un montant total de 323 090 €,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

ACTION SOCIALE ET MICRO-CRECHES

2022-2-10 Maison de santé, demande de subvention à la Région

Rapporteur : M. Patrick VUITTENEZ

Par délibérations du 3 juin et du 8 juillet 2021, le Conseil communautaire a attribué les marchés de travaux pour la construction de la maison de santé à Champagnole pour un montant de 1.668.387,83 € HT.

A ce jour, le plan de financement actualisé est le suivant :

| Dépenses | Montant HT | TVA | Montant TTC |
|---|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| Etudes 2017 | 37 020,00 € | 7 404,00 € | 44 424,00 € |
| Etudes + démolition 2019 | 46 118,16 € | 9 223,63 € | 55 341,79 € |
| Achat bâtiment Véolia | 80 000,00 € | | 80 000,00 € |
| Honoraires + étude géo | 6 388,00 € | 1 277,60 € | 7 665,60 € |
| Sous-total | 169 526,16 € | 17 905,23 € | 187 431,39 € |
| Annonces et divers | 5 737,70 € | 1 147,54 € | 6 885,24 € |
| MO, CT, CPS, plan topo et études de sol | 135 690,00 € | 27 138,00 € | 162 828,00 € |
| Marchés de travaux | 1 668 387,83 € | 333 677,57 € | 2 002 065,40 € |
| Avenants estimés (MO et travaux) | 57 640,00 € | 11 528,00 € | 69 168,00 € |
| Branchements divers | 7 431,83 € | 1 486,37 € | 8 918,20 € |
| Achat terrain | 71 097,60 € | | 71 097,60 € |
| Sous-total | 1 945 984,96 € | 374 977,47 € | 2 320 962,43 € |
| Total | 2 115 511,12 € | 392 882,70 € | 2 508 393,82 € |

| | | | |
|---------------------------------|------------------------|--|-----------------------|
| Recettes | | | |
| Subvention DETR 2019 démolition | | | 42 269,00 € |
| Subvention DETR 2020 | | | 595 000,00 € |
| Subvention Département | | | 100 000,00 € |
| Subvention Région | | | 300 000,00 € |
| Leader | Instruction en cours | | |
| FCTVA | | | 386 690,87 € |
| | Total | | 1 423 959,87 € |
| | Autofinancement | | 1 084 433,95 € |

Dans le cadre de l’instruction de la demande de subvention auprès de la Région, une délibération précisant le montant de l’aide demandée doit être produite.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l’unanimité,

- **APPROUVE** l’actualisation du plan de financement du projet de maison de santé telle que présentée ci-dessus,
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Régional d’un montant de 300.000 €,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

ENVIRONNEMENT ET PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

2022-2-11 **Projet de centrale photovoltaïque au sol à Loulle et Mont Sur Monnet, accompagnement du porteur de projet (Cévennes Energy)**

Rapporteur : M. Gérard CART-LAMY

La Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura désire accompagner au mieux les communes dans leurs projets.

Cévennes Energy est un développeur et producteur indépendant en énergies renouvelables. Cette société est porteuse du projet de centrale photovoltaïque sur les communes de Loulle et Mont-sur-Monnet, et sollicite la Communauté de Communes pour un accompagnement et des analyses complémentaires dans le cadre de leur étude.

Nos missions spécifiques auront pour but d’évaluer les activités socio-économiques associées au projet, d’identifier les secteurs à enjeux forestiers qui devront être préservés, de réduire les co-visibilités et de développer la mise en valeur de l’équipement dans le cadre de l’activité touristique.

Nous assurerons également un rôle d’assistance et de conseils auprès du porteur de projet, en favorisant la mise en relation avec les différents acteurs du territoire.

Le coût global de notre mission est évalué à 35 000 €, transcrite sous forme de devis au porteur de projet, Cévennes Energy.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l’unanimité,

- **VALIDE** les missions d’analyse et d’accompagnement,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.